



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Avis est par la présente donné que le rapport financier pour l'exercice 2025 et le rapport du vérificateur externe seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert qui se tiendra le **27 avril 2026 à 19 h.**

Le présent avis est donné conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 20 avril 2026.

La greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi